

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

14033-32 Cyclohexanone

N° CAS: 108-94-1
N° Index: 606-010-00-7
N° CE: 203-631-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)848 55 66 99
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine
MA-Casablanca 20000
Tél. +212 (0) 522 97 95 75
e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 2 de 10

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif par inhalation.

Nocif par contact cutané.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
108-94-1	cyclohexanone			100 %
	203-631-1	606-010-00-7		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H226 H332 H312 H302 H315 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 3 de 10

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants, mal de tête, Nausée, Vomissements, Diarrhée, Vertiges, narcose Salivation.
Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse résistant à l'alcool, Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des matières combustibles
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Attention au retour de flamme.
En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.
En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 4 de 10

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale/nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Entreposer dans un endroit frais et ombragé.

Conserver à des températures comprises entre 10 °C et 25 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Ne pas entreposer avec Solvant, Des acides et des bases

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
108-94-1	Cyclohexanone	10	40,8		VME (8 h)	
		20	81,6		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 5 de 10

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas de contact complet:

Matière des gants : caoutchouc butyle
Épaisseur de la couche: > 0,7 mm
Temps de pénétration: 480 min

En cas de contact par projection:

Matière des gants : Viton (R)
Épaisseur de la couche: > 0,7 mm
Temps de pénétration: > 120 min

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Type de Filtre recommandé: A, Couleur: brun

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	donnée non disponible	
pH-Valeur (à 20 °C):		donnée non disponible
Modification d'état		
Point de fusion:		-47 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		155,6 °C
Point de sublimation:		non applicable
Point de ramollissement:		donnée non disponible
Point d'écoulement:		donnée non disponible
:		donnée non disponible
Point d'éclair:		44 °C
Inflammabilité		
solide:		donnée non disponible
gaz:		donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 6 de 10

Dangers d'explosion

donnée non disponible

Limite inférieure d'explosivité:	1,3 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	9,4 vol. %
Température d'inflammation:	420 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: donnée non disponible

gaz: donnée non disponible

Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

donnée non disponible

Pression de vapeur: 13,3 hPa
(à 38,7 °C)Pression de vapeur: 4,5 hPa
(à 20 °C)Densité (à 20 °C): 0,948 g/cm³

Densité apparente: donnée non disponible

Hydrosolubilité: 86 g/L
(à 20 °C)**Solubilité dans d'autres solvants**

donnée non disponible

Coefficient de partage: log Pow 0,81

Viscosité dynamique: 2,2 mPa·s

Viscosité cinématique: donnée non disponible

Durée d'écoulement: donnée non disponible

Densité de vapeur: 3,39

Taux d'évaporation: donnée non disponible

Épreuve de séparation du solvant: donnée non disponible

Teneur en solvant: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: donnée non disponible

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les substances suivantes:

Oxydants, Des acides et des bases.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 7 de 10

10.6. Produits de décomposition dangereuxMonoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

DL50/orale/rat = 1535 mg/kg; DL50/orale/souris = 1400 mg/kg

CL50/inhalatoire/4 h/rat = 8000 ppm

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-94-1	cyclohexanone				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Ces informations ne sont pas disponibles.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

LD50/peau de lapin = 948 mg/kg

Expériences tirées de la pratique**Observations relatives à la classification**

Dangers pour la santé de l'homme: effets mutagènes

Observation diverses

Risques de dommages après une exposition souvent répétée. Toux Irritation cutanée Insuffisance respiratoire

Migraine Vomissements

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité aiguë pour les poissons = LD50 = 536 mg/l/48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité intrinsèque = 87 % après 14 jours (IUCLID)

Facilement biodégradable.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 8 de 10

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau
log Pow: 0,81

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-94-1	cyclohexanone	0,81

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux


Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1915
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CYCLOHEXANONE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 9 de 10

N° danger: 30
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Excepted Quantities: E1

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1915
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CYCLOHEXANONE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -
Quantité limitée (LQ): 5 L
EmS: F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Excepted Quantities: E1

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1915
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CYCLOHEXANONE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Excepted Quantities: E1

Passenger-LQ: Y344

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018

Code du produit: 1403332

Page 10 de 10

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Information supplémentaire: On peut envoyer ce produit en l'intégrant dans une trousse de produits chimiques comprenant différentes matières dangereuses compatibles aux fins d'analyse ou de test. Cette trousse aurait la classification suivante: UN3316 Trousse chimique, classe 9/II Les Indications de transport s'appliquent à l'emballage entier!

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: cyclohexanone

2010/75/UE (COV): 100 % (948 g/l)

2004/42/CE (COV): 100 % (948 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Révision: 17.14.2018

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 9, 11, 12

Révision: 28.02.2018

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11, 15

Révision: 30.06.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 4-16

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
 Rue: Willstätterstr. 11
 Lieu: D-40549 Düsseldorf
 Téléphone: +49 (0)211 5288-383
 e-mail: SDS@hach.com
 Internet: www.de.hach.com
 Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
 8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
 F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
 Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99
 e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
 Motstraat 54
 B-2800 Mechelen
 Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20
 e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE
 Rorschacherstrasse 30a
 CH-9424 Rheineck
 Tel. +41 (0)848 55 66 99
 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA
 Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine
 MA-Casablanca 20000
 Tél. +212 (0) 522 97 95 75
 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 2 de 12

Toxique par contact cutané.
 Nocif en cas d'ingestion.
 Nocif par inhalation.
 Provoque une irritation cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Potassium borate
 trioxyde de dibore; oxyde de bore
 Cyanure de potassium

Mention Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H311 Toxique par contact cutané.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Toxique pour la Reproduction, Catégorie 2 Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 3 de 12

exposées à ce produit. Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1332-77-0	Potassium borate			50-60 %
	215-575-5			
	Repr. 1B, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H360FD H315 H319 H335			
134-03-2	(+) -Sodium L-ascorbate			20-30 %
	205-126-1			
1303-86-2	trioxyde de dibore; oxyde de bore			15-25 %
	215-125-8	005-008-00-8		
	Repr. 1B; H360FD			
151-50-8	Cyanure de potassium			3-7 %
	205-792-3	006-007-00-5		
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, STOT SE 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H310 H330 H300 H370 H372 H400 H410 EUH032			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Article 57).
trioxyde de dibore; oxyde de bore

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 4 de 12

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Cyanures, Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Information supplémentaire

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale/nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 5 de 12

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Laver soigneusement après manipulation.

Préventions des incendies et explosion

Voir également section 5

Information supplémentaire

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1303-86-2	Bore (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	
151-50-8	Cyanure de potassium (exprimé en cyanure)	-	1		VME (8 h)	UE
		-	5		VLE (15 min)	UE

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d'immersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revêtement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revêtement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 6 de 12

Protection respiratoire

Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs.
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide	
Couleur:	rose	
Odeur:	inodore	
pH-Valeur (à 20 °C):		8,7 (5 % solution)
Modification d'état		
Point de fusion:		155 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non applicable
Point de sublimation:		donnée non disponible
Point de ramollissement:		donnée non disponible
Point d'écoulement:		non applicable
:		donnée non disponible
Point d'éclair:		non applicable
Combustion entretenue:		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Dangers d'explosion		
donnée non disponible		
Limite inférieure d'explosivité:		donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité:		donnée non disponible
Température d'inflammation:		donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		donnée non disponible
gaz:		donnée non disponible
Température de décomposition:		donnée non disponible
Propriétés comburantes		
donnée non disponible		
Pression de vapeur:		donnée non disponible
Pression de vapeur:		donnée non disponible
Densité (à 20 °C):		1,83 g/cm ³
Densité apparente:		donnée non disponible
Hydrosolubilité:		soluble
Solubilité dans d'autres solvants		
Incompatible avec des acides.		
Coefficient de partage:		non applicable
Viscosité dynamique:		non applicable
Viscosité cinématique:		non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 7 de 12

Durée d'écoulement:	non applicable
Densité de vapeur:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable
Épreuve de séparation du solvant:	non applicable
Teneur en solvant:	non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	donnée non disponible
donnée non disponible	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger de réactivité: Acides

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les substances suivantes: Acides

10.4. Conditions à éviter

Le produit craint la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

les thiocyanates peuvent développer du gaz toxique en contact avec des acides forts.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

DL50/orale/rat = 383 mg/kg (Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.)

Toxique par contact avec la peau.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
1332-77-0	Potassium borate					
	orale	DL50 mg/kg	3690	ratte		
1303-86-2	trioxyde de dibore; oxyde de bore					
	orale	DL50 mg/kg	3163	Mice	GESTIS	
151-50-8	Cyanure de potassium					
	orale	DL50	5 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	14,29	lapins	ECHA	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	0,051	rat		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 mg/l	0,051	rat		

Irritation et corrosivité

Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

DL50/orale/rat = 383 mg/kg

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1303-86-2	trioxyde de dibore; oxyde de bore					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 490 mg/l	370 -	48 h	Daphnia Magna	IUCLID
151-50-8	Cyanure de potassium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,068	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,25	48 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 9 de 12

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes

Effets sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés


160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

L'énoncé des risques et des mesures de précaution décrits sur les étiquettes s'applique aussi à tous les résidus qui restent dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1588
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Cyanures inorganiques, solides, n.s.a. (Cyanure de potassium mélange)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1
	
Code de classement:	T5
Dispositions spéciales:	47 274
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 10 de 12

Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Non testé

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:** UN 1588**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Cyanides, inorganic, solid, n.o.s. (Potassium Cyanide mixture)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1**14.4. Groupe d'emballage:** III
Étiquettes: 6.1Marine polluant: P
Dispositions spéciales: 47, 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-A**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** UN 1588**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Cyanides, inorganic, solid, n.o.s. (Potassium Cyanide mixture)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1**14.4. Groupe d'emballage:** III
Étiquettes: 6.1Dispositions spéciales: A3 A13
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 kg
Passenger LQ: Y645
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 670
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 100 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 677
IATA-Quantité maximale (cargo): 200 kg**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Cyanure de potassium

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 11 de 12

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Information supplémentaire: On peut envoyer ce produit en l'intégrant dans une trousse de produits chimiques comprenant différentes matières dangereuses compatibles aux fins d'analyse ou de test. Cette trousse aurait la classification suivante: UN3316 Trousse chimique, classe 9/II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
trioxyde de dibore; oxyde de bore

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 30: trioxyde de dibore; oxyde de bore

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe de contamination de l'eau (D):

3 - pollue fortement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Révision: 16.07.2019

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11, 15, 16

Révision: 13.02.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 8, 10, 11

Révision: 1.02.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 11

Révision: 11.04.2016

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 3

Révision: 15.04.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11

Révision: 03.01.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2-16

Révision: 08.11.2012

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 3, 15

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019

Code du produit: 2106669

Page 12 de 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 3; H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Repr. 1B; H360FD	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)